

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal

L'an deux mil neuf, le 13 mars à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Jean-Claude LE FEL, maire.

Etaient présents : MM. Le Fel, Chauvin, Dumesnil, Lange, Bécue, Ennaji, Gomez, Legois, Lerat, Quinquis,

Absents excusés : Mme Motte (pouvoir à M. Lange), M. Vallas,

Absents : Mmes Elouard, Skiba, M. Hergault.

Monsieur BECUE a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2009

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

2) Délibération pour la taxe sur les terrains devenus constructibles

Lors de la précédente délibération, le libellé n'était pas suffisamment explicite, notamment sur le fait que la taxe est éligible lors de la 1^{ère} accession. Monsieur le Maire lit l'ensemble de la nouvelle délibération avec le contenu modifié.

Le conseil municipal vote par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

3) Délibération pour pouvoir bénéficier du paiement anticipé FCTVA

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) a pour objet le remboursement par l'État aux collectivités locales de la TVA payée sur leurs investissements. Ce remboursement se fait deux ans après l'investissement. Dans le cadre du plan de relance nationale, l'État a décidé de réduire ce délai à un an pour les collectivités qui s'engageront à augmenter leurs dépenses d'investissement par rapport à la moyenne des dépenses d'investissement des quatre dernières années. La commune de Montmain rentre dans les critères pour bénéficier du délai raccourci du remboursement de la TVA.

Le conseil municipal vote pour l'engagement des démarches auprès de la Préfecture par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

4) Délibération pour subvention ADMR

Annuellement, la commune de Montmain subventionne l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Il est proposé au conseil de renouveler cette subvention pour 2009 pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal vote cette subvention par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

5) Délibération pour confier l'A.M.O. pour la salle polyvalente

La commission « salle polyvalente » a défini le cadre du projet. Elle propose au conseil de délibérer sur l'attribution de l'A.M.O. (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) à la société JFC Conseil pour la somme de 3 500 €.

Le rôle de l'A.M.O. consiste à aider la commune dans la définition et la rédaction du cahier des charges dans les démarches d'appels d'offre et dans l'analyse des retours d'appels d'offre.

Le conseil municipal accepte la proposition de la commission par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

6) Délibération pour le choix de la maîtrise d'œuvre des travaux route de Mesnil Raoul

A l'origine, le projet des travaux de la route de Mesnil Raoul était associé au projet de la nouvelle salle polyvalente ; mais l'hiver que nous venons de passer a fortement accéléré la détérioration de la route de Mesnil Raoul. Devant l'urgence des travaux, les deux projets ont été dissociés.

Concernant les travaux de la route, trois solutions sont proposées :

- couche d'enrobé pour réparer provisoirement la route,*
- réfection de la route en enrobé de la limite de la commune aux premières maisons du village,*
- solution précédente plus aménagement piéton/cyclo plus entrée du village. Un appel d'offre a été lancé pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Nous avons reçu deux réponses :*
 - Ingetech pour un montant égal à 10,5 % du montant total des travaux,*
 - Techniroute pour un montant égal à 1 000€ + 4,5 % du montant total des travaux.*

La commission appel d'offre propose de retenir l'offre de Techniroute

Le conseil municipal suit la proposition de la commission et vote par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

7) information pour nomination d'un garde particulier

Lecture par Monsieur le Maire d'un arrêté préfectoral sur la nomination de Monsieur Patrick MARIETTE (Darnétal) au poste de garde particulier. Il a notamment en charge la surveillance des biens en matière de chasse. Montmain est concerné par cet arrêté au niveau des lieux-dits « Le Village » et « Le Jardin ».

8) Délibération pour inscription au PDESI

Pour protéger les chemins ruraux et favoriser la découverte des sites naturels et paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée, Montmain est inscrit au PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée). Ce PDIPR vient d'intégrer le PDESE (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) du département. Le PDESI, en plus des activités de promenade et de randonnée, englobe toutes les activités de sport de nature.

Le conseil municipal vote l'inscription au PDESI par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

9) Délibération pour l'achat du terrain de Monsieur CABOT

Suite à l'accord de Monsieur CABOT pour la vente à la municipalité d'un terrain de 5000 m² en prolongement de l'espace de jeux, le conseil doit délibérer pour la signature de la convention d'achat à confier à EPFN (Établissement Public Foncier de Normandie).

Le conseil municipal vote pour cette convention d'achat par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

10) Lecture de la lettre du président de la CAF de Rouen

Monsieur donne lecture du courrier du président de la CAF alertant sur les difficultés rencontrées par cet organisme (retard dans le traitement des dossiers, demande croissante, ouvertures et moyens limités, pas d'embauche).

Ces difficultés dégradent la qualité du service public envers les Français.

Le conseil propose de relayer cette lettre via la gazette pour informer les Manémontais.

Le conseil municipal vote la motion par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

11) Lecture de la lettre de l'Inspection Académique pour cours de rattrapage pendant les vacances scolaires

L'Inspection Académique informe la municipalité de Montmain de la mise en place de stage de remise à niveau pendant les vacances de printemps. La lettre détaille les diverses modalités de mise en œuvre.

12) Projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Mesnil Raoul

Le commissaire enquêteur organisera, dans le cadre du projet d'implantation de six éoliennes sur la commune de Mesnil Raoul, une enquête publique le 18 AVRIL à Montmain. Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'un avis soit formulé.

Le conseil municipal décide de formuler un avis sur ce projet par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

Après discussion, le conseil est conscient de la nécessité de trouver des alternatives « écologiques » dans la production d'énergie. L'éolien est-il une alternative écologique et performante ? Le conseil n'a pas la réponse et ne peut se prononcer en faveur ou contre les éoliennes en général.

Par contre, la zone de Mesnil Raoul n'étant pas réputée très ventée, le doute subsiste sur les objectifs du projet. Si ce projet d'éolienne à Mesnil Raoul n'est finalement qu'un montage financier sans réel intérêt écologique, le conseil municipal n'est pas favorable à l'installation d'éoliennes sur la commune voisine de Mesnil Raoul.

Le conseil municipal vote cet avis sur le projet d'éoliennes par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

13) Demande de l'E.I.E. pour « les foulées de Bonsecours »

L'E.I.E. recherche des bénévoles pour participer à l'organisation de l'évènement.

14) Demande de l'E.I.E. pour un voyage au Burkina Faso

L'E.I.E. recherche des élus pour participer au déplacement au Burkina Faso, qui aura lieu en Novembre 2009. Le prix de ce voyage sera compris entre 1 000 et 1 100 €, avec une prise en charge de l'ordre de 50 % par E.I.E.

Deux remarques sont formulées pendant les discussions :

- Ce voyage semble fortement axé « tourisme » plutôt que « actions solidaires », à*

l'inverse des précédents voyages.

- *La prise en charge par E.I.E. d'une partie du montant du voyage est surprenante, voire choquante.*

15) Distribution d'électricité, demande de la ville de Malaunay

Joël Clément, maire de Malaunay, informe le conseil d'une motion votée par son conseil municipal, au sujet de la nouvelle réglementation sur le prolongement ou le renforcement des réseaux électriques.

Auparavant, les travaux de prolongement ou renforcement de réseaux étaient pris en charge par EDF. Aujourd'hui, c'est aux communes de payer ces travaux en pouvant s'appuyer sur une taxe.

Le conseil municipal de Malaunay demande à l'État de revoir et reformer cette réglementation. Il nous propose également de prendre la même motion.

Le conseil municipal vote la motion par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

16) Projet « Arts Plastiques »

Ce projet consiste à réaliser l'habillage des murs intérieurs de la salle des sports par le CALM avec l'aide d'un professionnel. Ce professionnel a été trouvé ; le projet pourrait démarrer à la rentrée prochaine.

17) Projet « Fleurissement »

Ce projet consiste à la mise en valeur de points stratégiques du village. Il était envisagé d'agrémenter ces points stratégiques en « prairies fleuries ».

Cette application ne pouvant se faire à cette période de l'année et ne souhaitant pas laisser ces points sans aménagement paysager, l'engazonnement de ces points va avoir lieu la semaine prochaine (semaine 12).

Info : mise en place prochainement du panneau d'information lumineux près de l'église.

18) Information sur le CALM et la gestion des ados et pré ados

Aujourd'hui, du personnel communal travaille dans le cadre des activités de la MJM, sans que cette association ne paye la mairie pour la prestation. Cette pratique n'étant pas autorisée et la MJM n'ayant pas les moyens de payer la mairie pour la prestation, l'association va être dissoute.

Les résultats des actions précédentes envers la jeunesse démontrent l'intérêt à poursuivre ces actions et la nécessité d'avoir en place une organisation d'activités pour les jeunes.

De nombreux conseillers se sont portés volontaires pour participer au groupe de

réflexion sur la gestion des ados et pré ados.

Délibération pour la cession du terrain des sept pavillons

Le conseil doit statuer sur la cession du terrain des « sept pavillons » à la société Logiseine dans le cadre du projet des pavillons sociaux.

Le conseil municipal valide la cession des terrains par

Pour : 11 dont 1 pouvoir

Abstention : 0

Contre : 0

Information sur propriétés diverses

Suite au droit d'abandon du propriétaire actuel, Montmain devient propriétaire de la rue des Côtes, de l'impasse de la Pâture, de l'espace vert de la rue des Côtes et des rues et espaces verts du lieu dit « Le Haut Bourg ».

19) Compte rendus des commissions et syndicats

- La Gazette et Montmain Malin seront distribués à partir de la semaine prochaine.*
- Daisy Tomulic est désormais embauchée via un contrat aidé de 35 heures depuis le 1^{er} mars 2009 et jusqu'à fin août 2009.*

20) Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance s'est terminée à 22h 55

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil et leur donne la parole.